

Avis d'appel public à la concurrence MP 2023-02

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

L'avis concerne un accord-cadre.

Lieu principal de livraison :

Agence du Tourisme de la Corse

Code NUTS : FRM01

2. Objet de l'accord-cadre :

Fourniture d'abonnement Internet, de téléphonie fixe et Mobile au profit de l'ATC - Le présent accord-cadre a pour objet de fournir à l'Agence de Tourisme de la Corse (ATC), les services suivants : Accès Internet ; Accès de téléphonie fixe, et services associés ; Téléphonie mobile ;

CPV propre à chaque lot :

Lot n°1 : 32522000-8 (Services de télécommunications)

Lot n°2 : 72400000-4 (Services Internet)

Lot n°3 : 64212000-5 (Services de téléphonie mobile)

Numéro de référence de l'accord-cadre : MP 2023-02

Procédure : MAPA ouvert

3. Prix : Les prestations sont traitées à prix unitaires. Les prix unitaires du bordereau de prix et par défaut ceux proposés dans le catalogue de l'opérateur économique sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

4. Dévolution en marchés séparés

Lot n°1 Abonnement de téléphonie fixe et services associés.

Lot n°2 Accès Internet et services associés.

Lot n°3 Services de téléphonie mobile

Pour le Lot n°1 Abonnement de téléphonie fixe et services associés.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 20 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°2 Accès Internet et services associés.

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 30 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°3 Services de téléphonie mobile

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 80 000.00 euros HT.

5. Durée : L'accord-cadre prend effet à sa notification. La période initiale est de 24 mois. A la fin de la période initiale, le marché sera reconduit tacitement pour 24 mois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

6. Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

7. Critères d'attribution

Concernant le lot n°1 Abonnement de téléphonie fixe et services associés et le lot n°2 :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique	60 %

Concernant le lot n°3 Service

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30 %
2-Valeur technique	60 %
3-Couverture	10 %

8. Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des candidatures et des offres se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

9. Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

-Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

-Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10. La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2023

11. Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :

BOAMP, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.

12. Date limite de réception des offres : 20/03/2023 à 16 :00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.